

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2147

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 25

À l'alinéa 2, après les deux occurrences de la référence :

« L. 314-18 »,

substituer aux mots :

« et suivants »,

la référence :

« à L. 314-23 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.